



## E-LIQUIDE ICE LEMONADE 50mL

<b>1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE</b>	
<b>1.1 Identificateurs de produit</b>	
Nom du produit	: E-Liquide Ice Lemonade (Empire Brew)
Taux de Nicotine	: <b>Sans Nicotine (0mg/mL)</b>
Contenance du flacon	: <b>60mL (50mL de produit)</b>
<b>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
Utilisations identifiées	: Recharge pour cigarettes électroniques
<b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
Société	: VEM Distribution Sdn Bhd Vape Empire Pusat Bandar Puchong 47160 Puchong, Selangor, Darul Ehsan Malaysia TEL: +6012-387 8030 awish@vapeempire.com.my
Distributeur	: Levest Distribution 13 rue George Auric, CAP 19 75019 PARIS +33 (0)1 48 15 01 45 info@levest.fr <a href="http://pro.levest.fr/fr/">http://pro.levest.fr/fr/</a>
<b>1.4 Numéro d'appel d'urgence</b>	
Numéro d'Appel d'Urgence	: INRS +33 (0)1 45 42 59 59 Universiti Sains Malaysia 1-800-88-8099 / +604-657 0099
<b>2. IDENTIFICATION DES DANGERS</b>	
<b>2.1 Classification de la substance ou du mélange</b>	
Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	
Pas de danger à signaler.	
Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	
Pas de danger à signaler.	
Classification selon la Directive 67/548/EEC	
Pas de danger à signaler	
Classification selon la Directive 1999/45/EC	
Pas de danger à signaler	
<b>2.3 Autres dangers</b>	Données non disponible
<b>3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS</b>	
<b>3.2 Mélanges</b>	
Composant contribuant au danger : Aucun composant à indiquer selon (CE) 1272/2008 (CLP). Ce mélange ne contient pas de substances classifiées comme dangereuse pour la santé humaine , ni pour l'environnement conformément aux dispositions de la directive 67/548/EEC	



4. PREMIERS SECOURS	
4.1	<b>Description des premiers secours</b> <p>Aucun mal au personnel autorisé à utiliser a été signalé. Toutefois, en cas de contact, d'inhalation ou d'ingestion, les mesures générales suivantes prévues pour les premiers soins doivent être prises.</p> <p><b>Conseils généraux</b> Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.</p> <p><b>En cas d'inhalation</b> Placer à l'air libre. Si la respiration est difficile, pratiquer la respiration artificielle et consulter un médecin.</p> <p><b>En cas de contact avec la peau</b> laver avec beaucoup d'eau; Si l'irritation persiste, consulter un médecin.</p> <p><b>En cas de contact avec les yeux</b> laver avec beaucoup d'eau; Si l'irritation persiste, consulter un médecin.</p> <p><b>En cas d'ingestion</b> consulter un médecin. Provoquer le vomissement seulement si indiqué par le docteur. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.</p>
4.2	<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b> <p>Aucun dommage sur la santé humaine provoqué par ce produit n'a été déclaré</p>
4.3	<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> <p>donnée non disponible</p>

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1	<b>Moyens d'extinction</b> <p>Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau nébulisée. Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.</p>
5.2	<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> <p>Ne pas respirer les produits issus de la combustion (oxyde de carbone, produits de pyrolyse, etc)</p>
5.3	<b>Conseils aux pompiers</b> <p>Utiliser des jets d'eau pour refroidir les contenants afin d'éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Toujours porter un équipement complet de prévention des incendies. Recueillir l'eau d'extinction pour l'empêcher de se déverser dans le réseau d'égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les restes de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Casque avec visière, vêtements ignifugés (veste ignifuge et pantalon avec sangles autour des bras, des jambes et de la taille), gants de travail (ignifugés, incassables et antistatiques), masque dépressurisé avec masque recouvrant tout le visage de l'opérateur ou un auto- respirateur (auto-protecteur) en cas de grandes quantités de fumée.</p>

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1	<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> <p>Éliminer toutes les sources d'inflammation (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) du site de fuite. S'il n'y a pas de contre-indications, pulvériser des produits solides avec de l'eau pour éviter la formation de poussière. Utiliser un équipement respiratoire si des vapeurs ou des poudres sont libérées dans l'air. Bloquer la fuite s'il n'y a pas de danger. Ne manipulez pas les contenants endommagés ou le produit qui a fui avant de mettre un équipement de protection approprié. Pour des informations sur les risques pour l'environnement et la santé, protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle, voir les autres sections de cette fiche. Ces indications s'appliquent à la fois au personnel de traitement et aux personnes impliquées dans les procédures d'urgence.</p>
6.2	<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>



Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts, les eaux de surface, les eaux souterraines et les zones avoisinantes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utiliser un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre diatomée, Kieselguhr, etc.) pour absorber les fuites. Recueillir la majorité du matériel restant et le déposer dans des contenants pour l'élimination. S'il n'y a pas de contre-indications, utilisez des jets d'eau pour éliminer les résidus de produit. Assurez-vous que le site de fuite est bien aéré. Le matériel contaminé doit être éliminé conformément aux dispositions du point 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Avant de manipuler le produit, consultez toutes les autres sections de cette fiche de données de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage normales sans incompatibilités particulières.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

donnée non disponible.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**  
donnée non disponible..

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Non requis

**Protection des mains**

Non requis

**Protection respiratoire**

Non requis

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	:	Liquide dense
Couleur	:	Translucide
Odeur	:	Citron/Limonade
Valeur du pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition	:	>100°C
Point éclair	:	>150°C
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température d'auto inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible



Auto inflammation	:	Donnée non disponible
Limites supérieure/inférieure d'explosivité	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1,160 Kg/l
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Viscosité dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	:	Donnée non disponible
Teneur en solvants :	:	Mono Propylène Glycol ≤30% Glycérine Végétale ≤70%
<b>9.2 Autres informations concernant la sécurité</b>		
Pas d'autres données disponibles		

<b>10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>	
<b>10.1 Réactivité</b>	Il n'y a pas de risque particuliers de réaction avec d'autres substances dans des conditions d'usages respectées. 1,2-PROPANEDIOL : Est hygroscopique et stable dans des conditions d'utilisations normales ; à haute température a tendance à s'oxyder sous forme de propionaldéhyde, d'acide lactique et d'acide acétique.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Le produit est stable dans des conditions d'utilisation et de stockages prévus à cet effet.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions prévisibles dans des conditions d'utilisations et de stockages prévus à cet effet. 1,2-PROPANEDIOL peut réagir dangereusement avec les chlorures d'acides, les acides anhydres et les agents d'oxydations.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas de conditions à éviter en particulier, cependant les précautions habituelles avec les produits chimiques doivent être respectées.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Données non disponibles
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	donnée non disponible 1,2-PROPANEDIOL : oxydants forts

<b>11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>	
<b>Selon les données actuellement disponibles, ce produit n'a pas encore causé de dégâts sur la santé. Cependant, il doit être manipulé selon les bonnes pratiques industrielles</b>	
<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</b>	<b>1,2-PROPANEDIOL LD50 (Oral): 20800 mg/kg Rat LD50 (Cutanée): 20800 mg/kg Rat</b>

<b>12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>	
Utiliser ce produit selon les bonnes pratiques de manipulation. Éviter de jeter les déchets. Informer les autorités compétentes si le produit a atteint des cours d'eau, des égouts ou a contaminé le sol ou la végétation.	
<b>12.1 Toxicité</b>	



FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
Conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Emise le 20/06/2018

	donnée non disponible
12.2	<b>Persistance et dégradabilité</b> donnée non disponible
12.3	<b>Potentiel de bioaccumulation</b> donnée non disponible
12.4	<b>Mobilité dans le sol</b> donnée non disponible
12.5	<b>Résultats des évaluations PBT et VPVB</b> donnée non disponible
12.6	<b>Autres effets néfastes</b> donnée non disponible

<b>13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>	
13.1	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>
	Réutiliser, si possible. Les résidus de produit pur doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.
	Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
	<b>Emballages contaminés</b>
	Éliminer comme produit non utilisé.
	Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

<b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>			
14.1	<b>Numéro ONU</b>		
	ADR/RID : Non concerné	IMDG: Non concerné	IATA: Non concerné
14.2	<b>Nom d'expédition des Nations unie</b>		
	donnée non disponible		
14.3	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>		
	ADR/RID: Non concerné	IMDG: Non concerné	IATA: Non concerné
14.4	<b>Groupe d'emballage</b>		
	ADR/RID: Non concerné	IMDG: Non concerné	IATA: Non concerné

<b>15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>	
	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006
15.1	<b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>
	Non concerné
15.2	<b>Évaluation de la sécurité chimique</b>
	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>	
	<b>Informations supplémentaires</b>



FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
Conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Emise le 20/06/2018

Les renseignements contenus dans cette FDS sont basés sur l'état de nos connaissances relatif au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés en toute bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Nous tenons à préciser que les risques ont été évalués par calcul de concentration à partir des substances ou composants entrant dans la composition de notre produit, en conformité avec le règlement UE 67/548/CEE.

**Bibliographie**

1. Directive 1999/45/EC and following amendments
2. Directive 67/548/EEC and following amendments and adjustments
3. Regulation (EC) 1907/2006 (REACH) of the European Parliament
4. Regulation (EC) 1272/2008 (CLP) of the European Parliament
5. Regulation (EC) 790/2009 (I Atp. CLP) of the European Parliament
6. Regulation (EC) 453/2010 of the European Parliament
7. The Merck Index. - 10th Edition
8. Handling Chemical Safety
9. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
10. INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
11. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
12. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
13. ECHA website